



Accords de pêche : les négociations achoppent entre Madagascar et l'Union européenne

Trois ans après l'arrivée à expiration en 2018 de l'accord de pêche conclu entre Madagascar et l'Union européenne, les discussions sur un nouvel accord, plus équitable, patinent. Un second round est prévu dans quelques jours et les enjeux sont cruciaux pour les deux parties.

Voilà trois ans que l'accord de pêche conclu en 2014 entre Madagascar et l'Union européenne, le plus gros pêcheur de la zone océan Indien, a échoué. Trois ans que les bateaux battant pavillon européen ne viennent plus pêcher le thon dans les zones économiques exclusives de l'île. Antananarivo et Bruxelles tentent donc de trouver un terrain d'entente.

Contrairement aux accords de pêche régionaux, expliquent les experts internationaux, les accords de pêche signés de manière bilatérale sont rarement avantageux pour le pays qui ouvre ses eaux à la pêche hauturière. Mais Madagascar n'a pas l'intention de brader ses ressources. Pour la Grande Île, l'enjeu de cet accord contrat est double : d'abord, hors de question d'accepter des compensations dérisoires. Le pays entend bien réévaluer à la hausse les montants du précédent contrat et augmenter ainsi la valeur économique de sa ressource thonière. Et ce, quelles que soient les aides au développement et appuis techniques et financiers octroyés par l'instance occidentale.

Ensuite, cet accord avec l'Union européenne est censé servir de modèle pour les prochains accords de pêche, avec les pays asiatiques notamment, dont les contrats viennent d'arriver à échéance. Un accord cadre en quelque sorte, avec des termes rendus publics, sur lequel les autorités pourraient se baser pour négocier avec les autres grosses nations de pêche et éviter ainsi la signature de contrats opaques.

Points de blocage

Problème : l'Union européenne, qui consent quasiment à doubler le montant de la compensation accordée lors du précédent contrat, refuse catégoriquement la somme demandée par l'État malgache, près de dix fois supérieure. « Un montant qui pourrait aisément être obtenu auprès d'autres pays pêcheurs, mais hélas de manière moins transparente », regrette un observateur.



Et les autres points qui font encore débat, comme la durée du contrat, le nombre d'observateurs habilités à monter sur les bateaux pour effectuer le contrôle des captures, le tonnage annuel de pêche, restent bien secondaires pour peser réellement dans ces négociations.

D'après plusieurs personnes présentes à la table des négociations, si aucun compromis équitable et raisonnable pour les deux parties n'est trouvé, le second round pourrait mener à un « no deal » dans le jargon, c'est-à-dire à l'abandon des négociations. Une absence de revenus substantielle pour la Grande Île. Mais aussi un manque à gagner non négligeable pour les navires européens.

Lien article : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20211006-accords-de-p%C3%A0che-les-n%C3%A9gociations-achoppent-entre-madagascar-et-l-union-europ%C3%A9enne>

